

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

Délibération : **05.2017.040**

Transmis en préfecture le :

6 juin 2017

Séance du : **23 mai 2017**

Compte-rendu affiché le **30 mai 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 mai 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO (à partir du
point 7), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Yves GAVault, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 7),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Pouvoirs

Marylène MILLET à Odette BONTOUX, Yves
GAVault à Karine GUERIN, Bernard GUEDON à
Fabienne TIRTIAUX, Aurélien CALLIGARO à
Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 7), Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET, Nathalie
CHAMONARD à Bernadette PIERONI

Membres absents à la séance

Anne-Marie JANAS

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2016 avait été construit dans un contexte national toujours difficile et la Ville avait fait le choix de contraindre sa section de fonctionnement pour respecter son engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux tout en maintenant un niveau d'autofinancement élevé pour poursuivre sa politique d'investissement.

L'exécution budgétaire 2016 du compte administratif 2016 peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	9 567 937	Impôts et taxes	16 123 627
		Dotations et subventions	3 430 764
Charges à caractère général et de gestion courante	7 491 753	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	941 796
		Autres produits	357 404
Frais financiers	303 311	Produits financiers	217
Charges exceptionnelles	20 034	Produits exceptionnels	156 311
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>950 081</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>4 545</i>
Total	18 333 114	Total	21 014 665

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2016 **2 681 551**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	3 676 723	Subventions	110 859
Emprunt	2 583 176	Emprunts	1 350 000
Autres immob. Financières	0	Dépôts et cautionnements	1 302
Participations et créances ratt.	0	Dotations, fonds	1 149 706
Dotations, fds divers et réserves	358 236	Restes à réaliser	290 400
Restes à réaliser	1 649 158	Recettes 2016	2 668 081
Dépenses 2016	1 722 545	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 513 901</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 722 545</i>	Affectation du résultat 2015	
Déficit d'investissement 2015	233 643		
Total	10 223 481	Total	8 084 248

Besoin de financement de la section d'investissement 2016 **2 139 233**

Le compte administratif met en évidence les résultats de l'année écoulée et traduit la politique menée par la Ville dans chaque secteur :

EMPLOI, COMMERCE, ENTREPRISES ET ÉCONOMIE

Le Ville inscrit son soutien de la dynamique commerciale et entrepreneuriale dans la durée sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit d'anticiper les évolutions des besoins et les changements structurels pour améliorer les conditions de vie de tous.

En terme de commerces, la Ville doit en permanence veiller à préserver l'attractivité de son

territoire (au centre ville, aux Collonges et aux Barolles) et renforcer la dynamique commerciale des commerces de proximité; en valorisant le cadre de vie et les services proposés et en optimisant les déplacements et le stationnement.

Le partenariat avec les commerçants a été poursuivi notamment par des réunions d'échanges bi-annuelles (juin et novembre 2016) sur diverses thématiques (propreté, animations, stationnement, plan-façade...). Un groupe de travail animations a permis de formaliser un partenariat entre les commerçants sédentaires et non sédentaires à l'occasion de l'organisation de la tombola annuelle. Par ailleurs, un temps fort visant à développer l'attractivité du territoire a été mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année en sonorisant le centre ville et en accueillant des food trucks sur la Place Jaboulay.

Pour les entreprises, les atouts de la commune sont mis en exergue en confortant le dynamisme et l'attractivité des diverses zones d'activités pour permettre le maintien ou la création d'emplois. Les actions de la commune en lien avec ses partenaires consistent :

- à contribuer à la création d'un environnement et d'un territoire favorables à l'emploi,
- à accueillir et accompagner les acteurs de l'économie dans le développement de leur activité.

Enfin, pour contribuer à faire coïncider l'offre et la demande d'emploi, la Ville :

- initie et participe au développement d'actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- recherche à améliorer l'accès à l'emploi et la mobilité dans l'emploi, optimiser le repérage et le partenariat des acteurs de l'emploi entre eux et favoriser l'orientation et le suivi du public accueilli dans d'autres structures (socio-éducatives...).

Soulignons en matière d'emploi - insertion la réalisation du « chrono des commerciaux » et de la vente en février 2016 (412 visiteurs, 26 offres, 24 entreprises), l'opération « Jobs d'été » avec une dizaine de partenaires (plus de trente offres locales en incluant l'intérim et 23 jeunes ont été embauchés via l'événement). En matière d'insertion, le marché de mise à disposition de personnel avec Saint Genis Emploi a permis de réaliser 2 580 heures pour un budget total de 50 K€ et les chantiers pressentis (Hall de la Mouche et rénovation du terrain multisports de la coulée verte) ont contribué à réaliser 350 heures.

En matière de relations avec les entreprises, il est possible de mettre en exergue la participation au projet Résirisk (PPRT zone du Favier), la participation aux ateliers de travail (assouplissement d'installation, avenir des friches ...), aux cafés de la diversité et au tremplin vers l'emploi, les visites entreprises. Ainsi, une cinquantaine d'entreprises et de porteurs de projets a été rencontrée et accompagnée (recherche de financement, de locaux, de recrutement...). Une rencontre Ville / entreprises a pu également être organisée le 2 décembre 2016 en présence de 25 entreprises saint genoises (34 personnes dont DIATEX, TARVEL, SCAPA, PREVENTIMARK...).

COHÉSION SOCIALE

Des territoires tels les Collonges, inscrits dans le Contrat de Ville 2015-2020 comme quartier prioritaire (QPV), mais également les Barolles et les Platanes (en QPVA), restent des sites en difficulté au regard d'indicateurs tels que le revenu par habitant, le nombre de familles monoparentales, le taux de chômage... qui montrent un certain déséquilibre entre « le centre ville » et « les quartiers » dits prioritaires. Les principaux objectifs seront donc :

- de réduire les disparités socio-économiques,
- d'assurer un développement cohérent et homogène de l'ensemble de la ville,
- de favoriser le « bien vivre ensemble »,
- de garantir la sécurité et la tranquillité publique.

Le Contrat de Ville repose sur les trois axes du Contrat de Ville métropolitain qui consistent toujours à rattacher « le quartier » à la ville, à mobiliser les principales politiques publiques et à renforcer le lien social.

La Convention Locale d'Application a pu être signée le 22 janvier 2016 avec tous les partenaires : État, Métropole, Bailleurs... Elle décline au niveau communal les orientations métropolitaines et étatiques en terme de développement social et urbain des quartiers, contenues dans le Contrat

de Ville Métropolitain.

La convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité qui formalise un diagnostic partagé sur le cadre de vie aux Collonges et aux Barolles (bailleurs, services de la Ville, Métropole, Conseil citoyen) et un plan d'actions a pu être rédigé.

Une nouvelle action « Cultivons la citoyenneté » autour d'un jardin partagé aux Collonges en partenariat avec le bailleur Grand Lyon Habitat, le lycée horticole du Pressin et le conseil citoyen a pu être initié en 2016.

À noter également en 2016 l'élaboration du cahier des charges de la requalification du mail et du parking attenant, de l'allée, de la place carrée des Barolles qui a été rédigé en faisant suite à différentes rencontres des acteurs du quartier (bailleurs, commerçants, professionnels, associations...) pour pouvoir prendre en compte les constats, souhaits et écueils à éviter.

SOLIDARITÉ - SÉNIORS - HANDICAP

L'année 2016 a été marquée par la réorganisation du CCAS et son déménagement au sein de la Mairie, ce qui facilite l'orientation et les informations données aux usagers et renforce la transversalité entre les services. Sont également poursuivies et développées les actions d'accompagnements des publics les plus fragiles et la mise en place des projets avec la Métropole de Lyon.

Ce secteur de l'accompagnement social et de l'insertion a poursuivi son soutien en terme d'accompagnement des publics les plus démunis. Au travers des 20 suivis RSA en file active, de l'ensemble des dispositifs financiers, dont les aides facultatives du CCAS qui deviennent un outil d'accompagnement. Côté seniors, en 2016, 44 seniors sont partis en vacances dont 41 hors foyers logements. Plus de 134 personnes ont été accueillies lors de la semaine bleue, 450 personnes au total pour les 3 Ciné-Thé, 151 personnes pour le spectacle « guinguette » de mai et 55 seniors pour le spectacle « Respire » de décembre, en partenariat avec LA MOUCHE.

Au cours de l'année 2015, la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité (AD'AP) a été formalisée avec des orientations définies et validées par les élus. En 2016, le secteur handicap a piloté la commission communale d'accessibilité.

COMMUNICATION

Tout au long de l'année, l'ensemble de ces actions et l'actualité de la ville et du territoire font l'objet d'un important travail de communication via les différents supports de communication.

L'année 2016 a confirmé la pertinence de la diversification opérée précédemment en matière de support. Les principaux indicateurs habituels des outils de communication de la ville mettent en exergue un communication efficace et bien suivie des Saint Genois avec :

- le Saint-Genis-Info, support phare de la Ville, distribué à 9 700 exemplaires (+4%) cinq fois par an,
- le site internet de la Ville (118 000 visites sur 2016 avec en moyenne 323 visiteurs par jour et une fréquentation en augmentation de + 2,5%),
- la lettre d'information diffusée à 1 440 abonnés (+ 3,6% avec un très bon taux de lecture de l'ordre de 50% qui est largement supérieur aux moyennes habituellement constatées),
- le compte Twitter qui compte désormais 267 followers (+90% par rapport à 2015).
- la page Facebook de la Ville compte 695 fans.

Le service communication est intervenu en matière de logistique et/ou organisation sur 140 manifestations en 2016.

SPORT

La politique sportive menée par la Ville est construite autour des principales finalités suivantes :

- préserver et valoriser notre cadre de vie : en offrant les conditions sécuritaires et qualitatives d'exercice des activités physiques et sportives au travers de l'aménagement,

la rénovation, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs dans leur ensemble. Sur 2016, il est possible de citer les travaux effectués au gymnase Giono (étanchéité de la toiture, mise en place d'une cuve enterrée pour procéder à la récupération eaux de pluie, réfection des enrobés de circulation) et au gymnase Guilloux avec une rénovation de tous les vestiaires et le remplacement des luminaires dans la salle de karaté et dans la grande salle du gymnase Guilloux en lien avec l'optimisation énergétique;

- accompagner les Saint-Genois tout au long de la vie : en favorisant l'accès au plus grand nombre pour des pratiques sportives du plus jeune (activités sportives encadrées par des éducateurs spécialisés du CP au CM2 au cours des activités scolaires et périscolaires) aux plus âgés (espaces sportifs et fitness situés à proximité des F.L.P.A accessibles aux seniors);
- assurer et développer des services pour tous : en accompagnant les associations et les clubs sportifs pour relever ensemble des défis événementiels contribuant au rayonnement de la ville. La treizième édition des Foulées de Beauregard organisée en juin 2016 en est encore une belle illustration avec 1 691 inscrits et la participation de 20 associations sportives et sociales éducatives pour l'animer.

L'OFFRE CULTURELLE

Les événements culturels programmés et organisés par la Ville visent à :

- faciliter l'accès à la culture à une grande diversité de population;
- favoriser le lien sociétal et le vivre ensemble ;
- affirmer également l'image et l'identité de la ville.

L'année 2016 a été marquée par la réalisation des travaux de réaménagement du hall et du bureau billetterie, l'autonomisation de la salle Gayet (sécurisation, mise aux normes et amélioration de l'accueil public) dans le cadre global de la recherche permanente des économies d'énergie.

Le chantier a débuté en janvier 2016 et a eu un impact maîtrisé sur la fréquentation de la Mouche : pas de séances cinéma le mercredi après-midi, jauge réduite de 20 places pour l'accès PMR, fermeture des activités pendant 4 semaines, ouverture de la campagne d'abonnements délocalisée en juin au B612.

Le travail mené auprès des publics (action culturelle, médiation, etc.) porte réellement ses fruits puisque malgré la réduction du nombre de représentations et de séances le niveau de fréquentation a pu être maintenue.

Spectacles

Avec 5 328 spectateurs, la saison est marquée par une baisse de fréquentation qui s'explique essentiellement par la diminution du nombre de levers de rideaux (la saison 2014/2015 proposait plus de représentations en petite jauge hors-les-murs).

À travers des projets de médiation, d'actions culturelles et d'éducation artistique développés en partenariat avec les structures relais du territoire, la Mouche va constamment à la rencontre de nouveaux publics. Les chiffres montrent que la fréquentation est liée au travail effectué auprès des différents publics (scolaires et organisation de séances spécifiques), d'où l'importance du rôle de la médiation.

Cinéma

La fréquentation est très stable avec près de 18 000 entrées, alors que le nombre de séances a été particulièrement réduit : 42 séances ont dû être annulées en raison des travaux.

MÉDIATHÈQUE - B612

L'année 2016 marque le début de l'histoire du B612 (ouvert en décembre 2015), nouvel équipement entièrement repensé, tant au niveau du projet culturel que du projet architectural. Trois actions majeures permettent de répondre aux ambitions du projet culturel avec

- une politique d'acquisition répondant aux besoins (le volume d'achats a permis d'alimenter tout au long de l'année le nouvel espace de nouveautés proposées à l'accueil avec 200 nouveautés par mois);
- une action culturelle en direction de tous les publics (intergénérationnel, coding goûter, foot) qui privilégie les partenariats sur le territoire (accueil et visites des classes) qui innove (sieste musicale, atelier jardinage, appli party, fablab, les « samedi bien »);
- le développement des ressources en ligne comme axe fort du projet culturel;
- la proposition de ces nouveaux services (lecture numérique, auto-formation, musiques indépendantes, presse...) avec des actions de médiation et d'accompagnement.

Il en résulte :

- une fréquentation de 98 353 entrées depuis la réouverture avec une moyenne de 8 000 entrées par mois qui correspond au double d'avant la fermeture;
- 5 592 abonnés dont 1 706 nouveaux inscrits depuis la réouverture (soit 30% des abonnés) avec en moyenne de 100 nouveaux inscrits par mois.

ENFANCE

Le secteur enfance s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement de tous les enfants;
- favoriser l'apprentissage de la vie sociale;
- soutenir la relation parent-enfant;
- accompagner des familles en difficultés ou dont l'un des membres est en situation de handicap.

L'année 2016 a été marquée par l'évolution du fonctionnement de certains de nos EAJE afin d'optimiser les places proposées.

- Le jardin passerelle a augmenté son amplitude d'ouverture afin d'accueillir les 2 - 4 ans à la journée. Il en résulte des dépenses qui progressent mais une augmentation du nombre d'usagers et donc du nombre d'heures facturées et des recettes CAF ce qui équilibre les comptes.
- Les Récollets possédait un agrément modulable à 13 enfants sur le temps méridien alors que sa capacité est de 18 berceaux sur le reste de la journée. En septembre dernier, cette modulation est supprimée et l'EAJE accueille 18 enfants sur une amplitude de 10h. Le planning du personnel a été réorganisé afin d'assurer l'encadrement des enfants sur toute l'amplitude d'ouverture. Au niveau de l'activité, les nouveaux horaires correspondent mieux à la demande des usagers ainsi qu'en témoigne un taux d'occupation en hausse.
- Les P'tits Mômes collectif : le projet d'établissement de cet EAJE ciblait des accueils en régulier, avec des gardes à temps plein ou à temps partiel. Afin d'optimiser les places restées vacantes par l'accueil en régulier (congés, maladies...), la structure accueille des gardes en occasionnel (accueil de courte durée, ponctuel et non planifié) depuis septembre. L'impact financier est nul car le personnel est déjà présent mais les recettes progressent. Au niveau de l'activité, il y a plus d'usagers accueillis d'où un nombre d'heures facturées en progression par rapport à 2015.

ENSEIGNEMENT

Le financement et la gestion patrimoniale des établissements maternelles et primaires sont une des obligations régaliennes imposées aux communes. Saint-Genis-Laval va au-delà et s'engage à assurer un aménagement, une maintenance et un entretien des bâtiments scolaires de manière à proposer un cadre de vie éducatif de qualité.

La Ville parie sur les outils connectés qui offrent un renouveau pédagogique. Il s'agit de rendre les enseignements plus stimulants et ludiques en suscitant l'intérêt des élèves férus de

technologie et d'interaction.

Toutes les classes des écoles publiques ont été câblées en 2016. L'équipement, progressif, des classes en vidéoprojecteurs et tableaux interactifs est en cours. Les écoles élémentaires ont été câblées et les vidéo-projecteurs interactifs, les tableaux blancs et les ordinateurs portables ont été livrés pour les élèves des classes de CM1 et CM2.

La Délégation de Service Public de la restauration collective a été relancée et la procédure est en cours pour une mise en œuvre au 1er août 2017.

JEUNESSE

Le secteur Jeunesse accompagne les jeunes dans leur entrée dans la vie active tout en développant leur esprit citoyen. Il favorise l'équité des jeunes afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs et aux découvertes sportives et contribuer ainsi à l'épanouissement social et éducatif de tous.

En 2016 le secteur Jeunesse a poursuivi son évolution en donnant un accent plus particulier à ses actions à destination des jeunes pour un avenir responsable et créatif. Les principaux points significatifs sont les suivants :

- réorganisation du secteur Jeunesse : le périscolaire est désormais rattaché au service Enseignement et la Jeunesse, à la mission « aménagement et développement économique et Cohésion Sociale » depuis septembre 2016;
- ouverture de l'espace Déclic les mercredis après-midi afin d'optimiser le temps d'accueil et de favoriser les actions « hors les murs » : travail avec les collèves autour du respect (animation le 20/01/17 à La Mouche) et de la médiation scolaire avec l'association AMELY;
- accompagnement de projets « collèves » : apport de méthodologie, aide à la recherche d'intervenants et soutien financier des actions de prévention et de sensibilisation (mieux vivre au collève, respect, citoyenneté);
- renforcement du dispositif Bourse Municipale des Jeunes : 14 bourses attribuées (formations, permis, projet humanitaire) pour 20 Projets d'Actions Solidaires effectués dans les domaines de l'animation et des événements locaux. À noter un suivi et un accompagnement plus renforcé des bénéficiaires au vu des profils, des situations et des besoins. Après 7 ans de fonctionnement, le dispositif a contribué à la réalisation de 130 Bourses et 200 Projets d'actions solidaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES NATURELS

La préservation des espaces naturels, le maintien de l'agriculture périurbaine et le développement durable sont des priorités portées par la Ville. Ceci s'est traduit par l'instauration des PENAP et la réalisation d'un Agenda 21 déclinant 43 actions.

Depuis 2016, la Métropole de Lyon prend en charge 100% des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement des projets nature. Les actions qui ont été menées sont la réparation du muret sentier de Sacuny par les Brigades Vertes (2^e phase), la réparation des barrières des sentiers, l'analyse de la fréquentation des sentiers, un panneau d'information d'exploitation agricole ainsi que les animations pédagogiques. 22 jours ont d'ailleurs été effectués sur la commune dans le cadre du dispositif « Brigades Vertes ».

En 2016, la Ville et la Métropole de Lyon ont lancé un nouvel appel à projets pour les animations pédagogiques. Six associations sont désormais partenaires de la Ville. Au vu des inscriptions réalisées, le budget 2016 de 23 000 € sera entièrement réalisé d'ici la fin d'année scolaire.

88 ½ journées d'animation nature sont ainsi programmées pour 2016/2017.

ESPACES PUBLICS - ESPACES VERTS

Les missions du secteur Espaces publics - Espaces Verts sont constantes et consistent à

- assurer la qualité d'entretien des réseaux divers et des espaces publics minéralisés et végétalisés dans le cadre du développement durable,
- développer et adapter les réseaux afin de répondre à la multiplicité des usages,

- permettre l'appropriation des espaces publics par les Saint Genoïis pour constituer des lieux de vie - lien social,
- préserver et valoriser l'environnement et les espaces naturels.

L'activité du secteur espaces publics est en hausse par rapport à l'an dernier (+7%, 370 courriers) et liée aux sollicitations et aux préoccupations des riverains et des usagers du domaine public, tant au niveau des réclamations qu'au niveau des demandes d'arrêtés.

Côté espaces verts, la commune présente une surface à entretenir de 399 550 m². Les marchés de services permettent d'externaliser un peu plus de la moitié de l'entretien de ces surfaces. Un renfort ciblé du service permet de compléter les effectifs à hauteur de 5 000 heures (stagiaire, apprentis, heures d'insertion).

La modernisation de l'arrosage automatique et la poursuite du réaménagement de nombreux espaces verts s'inscrivent dans la volonté d'accentuer la gestion différenciée (remplacement et réduction du nombre de jardinières), ainsi que des conditions climatiques favorables en 2016 ont permis une meilleure gestion de l'arrosage et une diminution des consommations d'eau. L'utilisation des réserves d'eau avec les 9 cuves enterrées d'une capacité totale de 400 m³ ont permis de compléter cette gestion raisonnée de l'arrosage et de préserver la ressource en eau conformément aux engagements de l'agenda 21.

L'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,68 M€ en 2016, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 21M€ et les dépenses réalisées pour 18,3M€. Il est en légère augmentation par rapport au résultat 2015 (2,5 M€) et s'explique d'une part par un resserrement des dépenses (avec encore une diminution des charges à caractère général et autre charges de gestion courante respectivement -1,5% et -2,5% par rapport à 2015) et d'autre part, par une évolution des recettes conjoncturelles avec près de 64 % d'augmentation des droits de mutation et la mise en place de la TLPE.

– les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 383 034€, soit une évolution de +1,1% par rapport à 2015 qui s'explique essentiellement par la masse salariale.

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	% de réalisation	Évolution € / 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 960 021	4 103 033	3 899 896	95,0%	-60 126
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 441 508	9 610 023	9 567 937	99,6%	126 428
014 ATTENUATION DE PRODUITS	151 739	783 300	340 238	43,4%	188 499
022 DEPENSES IMPREVUES	0	60 000	0	0,0%	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 334 453	3 473 913	3 251 619	93,6%	-82 834
66 CHARGES FINANCIERES	306 344	350 000	303 311	86,7%	-3 034
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 178	29 200	20 034	68,6%	18 856
Total des dépenses réelles	17 195 243	18 409 469	17 383 034	94,4%	187 790

>> Les charges à caractère général : 3,9M€ (-1,5% soit -60 k€ par rapport à 2015, 21,3% des dépenses totales de fonctionnement)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les prestations de service et rémunérations des délégataires de services publics, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations...

Représentant toujours moins d'un quart des dépenses réelles, ce poste est en diminution de 1,5% par rapport à 2015. Ce bon résultat fait suite à des diminutions des charges à caractère général de 10% entre les exercices 2013 et 2014 et de 3,4% entre les exercices 2014 et 2015. Ces évolutions synthétisent de manière globale les efforts engagés pour contenir les charges de fonctionnement et préserver des capacités d'investissement sans augmenter les impôts locaux.

Pour aboutir à ce résultat, différentes initiatives et actions sont menées au quotidien dans les différents secteurs de la commune. La rationalisation et la réduction des coûts sont des objectifs permanents avec des résultats obtenus en matière d'impressions et de documentation. La maîtrise des frais de fonctionnement s'obtient par la combinaison de différents facteurs avec par exemple pour les espaces verts la gestion différenciée et le réaménagement des espaces ainsi que l'optimisation de l'arrosage (utilisation des cuves de récupération d'eau). L'accroissement des surfaces espaces verts prises en charge par la commune rend nécessaire cette recherche d'optimisation permanente.

L'effort d'investissement permet de continuer à limiter les dépenses d'entretien de voies et réseaux et de bâtiments ou de les exécuter conformément aux prévisions initiales (entretien de terrain, de réseaux et de matériel roulant). Les groupements de commande opérés précédemment ont permis également de continuer à stabiliser les coûts en matière d'affranchissement et de téléphonie et de poursuivre certaines diminutions comme par exemple en matière de fournitures administratives (-20,9% de 2013 à 2016).

Au delà de ces efforts, cette évolution s'explique essentiellement par des réalisations inférieures aux prévisions principalement pour les fluides (-60k€) et les assurances (-3,5 k€) ainsi que du fait de certaines actualisations et révisions de prix à des niveaux encore moins élevés qu'anticipés du fait d'une inflation toujours très basse (contrats de maintenance, de prestations).

>> Les charges de personnel 9,56M€ (52,2% des dépenses totales et 55% des dépenses réelles de fonctionnement)

Premier poste de dépenses, les charges de personnel sont de 9,56M€. Le ratio de la part de ces charges dans les dépenses totales (52,2%) reste néanmoins bien inférieur à la moyenne de la strate qui atteint près de 56%. Il convient également de rappeler que la part de ces dépenses évolue de manière mécanique en fonction de l'évolution des charges. En effet, plus les autres charges diminuent plus proportionnellement en pourcentage les charges de personnel augmentent.

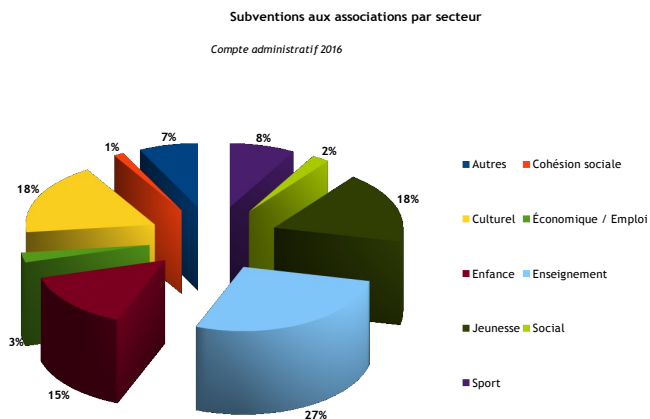
Aussi, la masse salariale progresse de manière maîtrisée avec une évolution de +1,3% liée principalement à la revalorisation du SMIC, au Glissement Vieillesse Technicité, à la revalorisation des grilles indiciaires et à l'augmentation des cotisations patronales. L'année 2016 est caractérisée par un nombre de congés maternité plus important qu'en 2015 ce qui impacte la masse salariale.

De plus, ce chapitre doit être mis en parallèle avec les remboursements des indemnités journalières (recettes du chapitre 013). On constate ainsi que la progression des dépenses (+ 126k€) est compensée partiellement par une exécution des recettes supérieures aux prévisions initiales du budget 2016 (+ 71k€).

>> Les autres charges de gestion courante 3,25M€ (18,7% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent principalement en deux blocs :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,35M€ au CA 2016. Des efforts d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement des services de la ville ont permis, malgré un contexte financier défavorable, de maintenir le soutien aux associations réparti sur les secteurs suivants :



La répartition par secteur reste sur le fond sensiblement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (644k€), la jeunesse (423 k€), la culture (427 k€), l'enfance (342 k€) et le sport (193 k€).

Ceci s'explique toujours par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESJ et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les trois principales subventions sont attribuées à CADEC, au CMA et à l'Association Musicale. Concernant l'enseignement, le montant des subventions intègre cette année le versement à l'OGEC mais aussi les subventions votées dans le cadre des TAP pour les trois écoles.

– les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, FLPA, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes; elles s'élèvent à 635 k€ soit une baisse de près de 67 k€ par rapport à 2015 pour le FLPA Les Oliviers et le CCAS. L'exécution budgétaire en effet n'a pas nécessité de mobiliser tous les moyens prévus aux budgets.

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est en légère augmentation du fait des investissements réalisés et financés sur 2016. L'exécution financière est globalement caractérisée par des recettes encaissées et des charges de personnel conformément aux prévisions et des dépenses à caractère général qui ont pu être optimisées.

	CA 2015	CA 2016
CCAS	282 630	222 209
FLPA LE COLOMBIER	0	0
FLPA LES OLIVIERIS	7 370	0
LA MOUCHE	393 157	412 836
Total des subventions d'équilibre	683 157	635 045

>> **Les autres charges de fonctionnement**

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont composées des intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement du délai global de paiement (2,2 k€) et d'écritures exceptionnelles de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur).

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette qui s'élèvent à 303k€ en 2016. Elles sont en légère diminution par rapport à 2014 et 2015 (-13 k€ par rapport au réalisé 2014) du fait de la gestion de trésorerie et d'un contexte financier favorable (niveau des taux).

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC en 2016. Pour mémoire le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités locales. Il est passé de 152 k€ en 2015 à 203 k€ en 2016. Le FPIC connaît une progression régulière depuis son instauration en 2011 qui impacte négativement et de manière exponentielle la commune. Cette charge sans aucune contrepartie ni compensation n'existait pas en 2011 et n'était que de 26k€ en 2012 pour la commune.

Le budget prévu au titre du prélèvement au titre de la loi SRU, a été exécuté conformément aux prévisions initiales (137 k€) compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment au titre des constructions de logements sociaux qui se déduisent de la pénalité à hauteur de 40 k€.

– les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 21 010 120€ en 2015, affichant une hausse de + 0,9% par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des recettes conjoncturelles et des produits exceptionnels, des droits de mutation et des remboursements sur rémunérations. Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	% de réalisation	Évolution € / 2015
013 ATTENUATION DE CHARGES	167 477	181 000	238 473	131,8%	70 996
70 PRODUITS DE SERVICES	718 373	698 032	703 323	100,8%	-15 050
73 IMPOTS ET TAXES	15 444 834	15 649 902	16 123 627	103,0%	678 793
<i>dont impôts locaux</i>	11 953 164	12 158 000	12 028 621	98,9%	75 457
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 083 232	2 083 232	100,0%	0
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 206	100,0%	0
<i>dont TCFE</i>	424 307	410 000	428 329	104,5%	4 022
<i>dont TLPE</i>	0	70 000	82 489	117,8%	82 489
<i>dont droits de mutations</i>	756 301	700 000	1 239 770	177,1%	483 469
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 847 019	3 892 854	3 430 764	88,1%	-416 255
<i>dont DGF</i>	2 008 897	2 016 500	1 573 986	78,1%	-434 911
<i>dont compensations des exonérations</i>	379 670	322 560	337 420	104,6%	-42 250
<i>dont CAF</i>	1 205 363	1 301 593	1 265 756	97,2%	60 393
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	309 655	356 168	357 404	100,3%	47 749
76 PRODUITS FINANCIERS	227	300	217	72,4%	-10
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	329 377	50 000	156 311	312,6%	-173 066
Total des recettes réelles	20 816 962	20 828 256	21 010 120	100,9%	193 158

>> La fiscalité : 16,1M€ (76,7% des recettes réelles)

Comptabilisées dans le chapitre 73 et représentant 76% des recettes totales de la ville, les recettes fiscales sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon (ex Grand Lyon) : il s'agit de l'**attribution de compensation** (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la **dotation de solidarité communautaire** (190 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 (184 K€) et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (428 K€ en 2016) varie en fonction de la consommation. Elle présente une légère progression par rapport aux prévisions 2016 et au réalisé 2015.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Dépendante du marché immobilier et reversée avec un certain décalage, elle reste toujours difficile à estimer. Cette recette s'élève à 1 239 K€ en 2016. Elle connaît ainsi une forte progression du fait d'un environnement attractif et d'une conjoncture porteuse. C'est un des facteurs qui permet de dégager un résultat de fonctionnement en hausse.

Enfin, la **fiscalité directe locale** représente 57% des recettes réelles de fonctionnement. Comprenant les 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. Les taux votés par la commune sont stables pour la sixième année consécutive.

Il est significatif de relever que les réalisations 2016 (12 M€) sont inférieures aux prévisions 2016 (12,15M€) et progressent moins (+0,6% du CA 2015 au CA 2016) que la revalorisation des bases votée par l'État (+1%). Cette faible évolution des bases physiques s'explique essentiellement par les mesures d'exonération prises unilatéralement par l'État en matière de taxe d'habitation en faveur des revenus les plus modestes et non compensées.

>> Les dotations et participations 3,4 M€ (chapitre 74) et 16,3% des recettes réelles

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 3,4 M€ en 2015, soit une baisse de 10% par rapport à l'an passé principalement due à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État qui diminue de 21,5%. Trois postes de recettes sont identifiables au sein de ce chapitre :

La DGF (dotation forfaitaire) qui ne représente plus que 7,5% des recettes réelles de fonctionnement totales. Compte tenu de la réforme engagée par l'État, cette dotation diminue de manière conséquente, soit une perte supplémentaire de 435 K€ entre le CA 2016 et le CA 2015. Elle est au final de 1,57M€ contre 2,6 M€ en 2011 et 2M€ en 2015.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées par l'État. Perçues à hauteur de 337 K€, elles sont légèrement supérieures aux prévisions mais diminuent de 42 K€ par rapport à 2015. C'est dans ces comptes, aurait dû être compensé la mesure spécifique sur la taxe d'habitation qui représente une absence de près de 116 000 € de recettes pour la ville

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. S'élevant à 1,26 M€, elles progressent de 60k€ par rapport à l'an dernier du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers qui traduit une bonne adéquation de l'offre proposée avec les besoins ainsi que d'un élargissement de l'assiette des services désormais subventionnés (accueil périscolaire Guilloux, activités périscolaires TAP).

>> Les produits des services 703 K€ (3,3% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés correspondent aux montants prévisionnels 2016 mais diminuent par rapport au réalisé 2015 (festival « Les musiques de Beauregard » désormais en biennale). Il est possible de différencier :

- l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents en crèches, recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public...
- les recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la ville).

>> Les autres produits de gestion courante 357 K€ (1,7% des recettes réelles)

Le chapitre 75 regroupe le loyer de la gendarmerie, les revenus des immeubles appartenant à la Ville, ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale au PSP et la location de l'emplacement du distributeur automatique de billets aux Collonges. Les recettes sont stables et conformes aux prévisions.

>> Les atténuations de charges 238K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont globalisés dans ce chapitre. Il convient donc de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la Ville continue de payer un agent pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant de percevoir, avec un certain décalage, le remboursement des indemnités journalières (recettes au chapitre 013).

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 156k€ (chapitres 76 et 77)

Si les produits financiers représentent toujours une part infime des recettes, les produits exceptionnels sont quant à eux moins élevés qu'en 2015. La différence s'explique par l'absence de cessions d'immobilisations en 2016.

Ils comptabilisent les remboursements de sinistres, des cessions de biens mobiliers suite aux ventes sur le site « Agorastore », une régularisation comptable de notre fournisseur de combustible ainsi que la refacturation de certaines charges (fluides) au délégataire de service public de restauration collective explique le niveau de réalisation constaté à 156 K€.

L'exécution de la section de fonctionnement 2016 s'est conclue par un solde excédentaire de 2,6M€.

Celui-ci, légèrement supérieur aux objectifs fixés lors de la construction du BP 2016, est principalement lié d'une part à un resserrement des dépenses (notamment les charges à caractère général et les charges de gestion courante) et d'autre part à l'évolution des recettes conjoncturelles telles que les droits de mutation (+77 % par rapport aux prévisions)

Cette différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (autofinancement) constitue des sources essentielles de financement de l'investissement et doit couvrir au minimum le remboursement des emprunts. En fin d'exercice, de manière réglementaire l'autofinancement de la section de fonctionnement est affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, en 2016, le financement de la section d'investissement nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 2,139 K€. Il est donc assuré par ces 2,68K€ d'autofinancement.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Si le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice 2016) fait apparaître un besoin de financement de 546 832,59€, le résultat final de la section d'investissement requiert un besoin de financement global de 2 139 233€.

En effet, il doit être pris en compte d'une part les restes à réaliser en dépenses et en recettes mais aussi l'affectation du résultat et le report de l'exercice 2015. Ce besoin de financement est classiquement et normalement couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement qui s'élève pour l'exercice 2016 à 2 681 550,79€ (réglementation comptable M14).

– Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé 2016 (RAR inclus)
DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 070 695	6 001 755	3 676 723	1 649 158	5 325 881
20-21-23 IMMOBILISATIONS	6 743 347	5 315 444	3 376 264	1 421 139	4 797 402
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	327 348	686 311	300 460	228 019	528 479
DEPENSES FINANCIERES	3 061 202	3 279 336	2 941 412	0	2 941 412
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	358 236	358 236	0	358 236
16 EMPRUNTS	3 061 202	2 851 000	2 583 176	0	2 583 176
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0	0	0	0
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	100	0	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	0	70 000	0	0	0
Total des dépenses réelles	10 131 897	9 281 091	6 618 135	1 649 158	8 267 293

>> Les emprunts

Le chapitre 16 comptabilise à la fois le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving et les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 2,6 M€ pour l'exercice 2016, il convient donc de distinguer :

- le remboursement en capital : 515 K€,
- les opérations liées aux tirages sur ligne de trésorerie : 2M€ (équilibrées en dépenses-recettes),
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,5 K€.

L'encours de dette se situe à 509€ par habitant et reste donc en dessous de la moyenne des collectivités de la strate (1 109€/habitant, source DGFIP/DGCL).

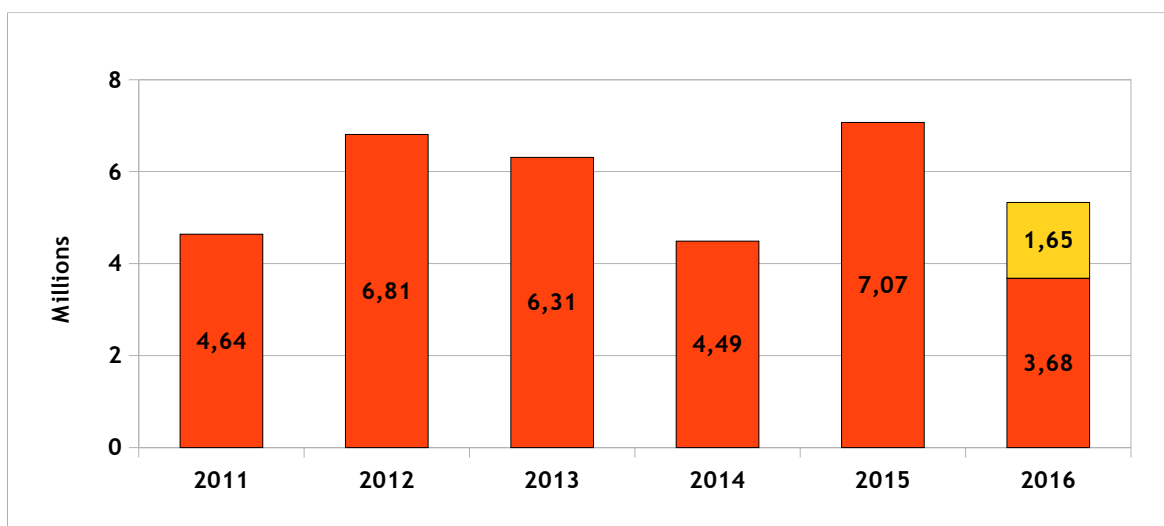
Les *dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 8,267M€* en 2016, dont 1,65M€ correspondant aux restes à réaliser pour les opérations en cours de réalisation pour lesquelles l'ensemble des factures ne sont pas arrivées avec principalement la remise en conformité de l'eau chaude sanitaire pour les vestiaires de rugby et de foot à Beauregard, les travaux prévus à Giono (toiture et éclairage) la fourniture et la pose d'une chaudière neuve pour l'église ainsi que le réaménagement de la médiathèque et de La Mouche.

De manière synthétique l'année 2016 est caractérisée par un très bon taux d'exécution avec 89% de réalisation en matière de dépenses réelles d'investissement. Les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement en matière d'emprunts (267 k€ d'emprunt prévus au budget n'ont pas été nécessaires) et de réserves foncières (l'absence d'opportunités foncières n'a pas mobilisé financièrement les 300 k€ budgétés).

>> Les dépenses d'équipement

En 2016, la Ville poursuit donc sa politique d'investissement affichant une moyenne de dépenses d'équipement de 5,5M€ au cours des six derniers exercices. Le graphique ci-dessous met en exergue le traditionnel caractère cyclique de l'investissement lié aux phases d'études préalables à la réalisation des projets.

Dépenses d'équipement en M€



Ces dépenses se décomposent d'une part en subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation de travaux, et d'autre part, en travaux dédiés aux projets de la Ville.

Les subventions d'équipement représentent 327k€ attribués de la manière suivante :

- *Fonds de concours à la métropole de Lyon (152 K€)* : poursuite du projet de création de la voie Darcieux Collonges et financement du Fonds d'Initiative Communal pour permettre réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière ;
- *Subvention logements aidés (58 K€)* : participation à la réalisation de logements aidés rue Luizet (dépenses déductibles de la pénalité SRU);
- *Subventions au FLPA Le Colombier et à La Mouche (90 K€)* : avec principalement pour le FLPA le financement des travaux de mises aux normes et de rénovation ainsi que l'aménagement du jardin (jeu de boules, haie végétale, clôture) et pour La Mouche l'achat de matériel et d'un nouveau système de diffusion sonore.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - PUP Darcieux	47 491
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements rue Luizet	57 715
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2015	26 500
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2016	78 000
Subvention d'équipement FLPA LE COLOMBIER	27 611
Subvention d'équipement LA MOUCHE	63 143
Total subventions d'équipement	300 460

En 2016, la Ville a également investi plus de cinq millions de dépenses d'équipement afin de :

→ **Finaliser le paiement des grands projets structurants :**

L'année 2016 est marquée comptablement par la fin du cycle précédent d'investissement. Les dernières dépenses significatives relatives aux opérations majeures de la P.P.I. précédemment mises en service sont ainsi logiquement effectuées. Il s'agit

de la Maison de quartier des Collonges - MIXCUBE(468 K€),

de la Médiathèque - B612 (350 K€),

du poste de Police Municipale - 36 de la rue Pierre Fourel (218 K€).

→ **Poursuivre l'entretien de son patrimoine et l'amélioration de son cadre de vie :**

Une recherche permanente de minoration des frais de fonctionnement futurs est intégrée dans tous les projets et toutes les opérations. Ci-après les principales réalisations 2016 (hors RAR) :

Espaces verts (158 K€) : réaménagement des abords et du parking du Mixcube, des places Joffre et Barnoud, aménagement d'un jardin de Buis rue Darcieux et du Parking Luizet.

Voirie-éclairage public (333 K€) : les aménagements réalisés ont été liés à des projets d'amélioration du cadre de vie comme par exemple l'achèvement de la rénovation des éclairages de voirie (centre ville / Chanoine Cartellier) ou la restructuration complète du terrain multi-sports aux Barolles(coulée verte). Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes concernent en 2016 des travaux de dissimulation des réseaux (Darcieux, Vernaton, abords du Mixcube).

Tous bâtiments (499 K€) : travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP (Salle d'Assemblée, Guilloux, C.S.C.B, Crèche P'tits Mômes ...), de mise aux normes et de sécurité. Citons par exemple les mises en conformité en matière électrique tous bâtiments et transformateur des Barolles), de V.M.C., de protection contre la foudre, d'eau chaude sanitaire pour les vestiaires de Beauregard et la sécurisation des accès du Fort Cote Lorette.

Patrimoine (55 K€) : les travaux et la pose d'une nouvelle chaudière pour l'église pour l'essentiel.

Groupes scolaires (101 K€) : mise en œuvre d'une première phase du plan numérique des écoles (câblage, matériel, ...), amélioration du contrôle des accès (interphone, badges, contrôle d'accès) et travaux de peinture et de rénovation des faux-plafonds dans l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires, achat de mobilier et de matériel.

Équipements sportifs (314 K€) : représentant le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m², de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, notons par exemple

- le renouvellement de l'éclairage ainsi que la réfection de la toiture et de l'étanchéité du Gymnase Giono,
- des travaux de menuiserie et de peinture des vestiaires au Gymnase Guilloux ainsi que de ravalement au Gymnase d'Aubarède ;
- le financement des études de cadrage pour réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri Fillot.

Structures jeunesse (16 K€) : de travaux de mise en sécurité (porte de service) ainsi que la fourniture de mobilier et d'équipement (étagères, tables, chariots, meubles de cuisine) pour le CLESG ont constitué l'essentiel des dépenses hormis bien évidemment la maison de quartier des Collonges (cf.ci-avant);

La Mouche (665 K€) : réalisation et engagements des travaux de rénovation de l'équipement dans le but de diminuer les coûts de fonctionnement ultérieurs (liés notamment aux fluides et charges de personnel), d'autonomisation de la salle Gayet (travaux, parquet, sols souples, matériel de sonorisation et de ventilation ...) et d'amélioration de l'accueil des spectateurs et acteurs du cinéma théâtre.

Structures enfance (61 K€) : une quarantaine d'opérations ou d'acquisitions ont été menées pour les différentes structures. On notera principalement la rénovation de la cuisine des locaux occupés par l'association Accueil Enfance, la peinture de l'entrée du Jardin Passerelle, le réaménagement de la salle de propreté à Roule Virou ainsi que différents travaux aux P'tits Mômes, Récollet et Pom Cerise.

– Les recettes d'investissement

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé 2016 (RAR inclus)
RECETTES D'EQUIPEMENT	3 902 006	3 401 346	1 460 859	250 400	1 711 259
13 SUBVENTIONS	108 006	333 346	110 859	250 400	361 259
16 EMPRUNTS	3 794 000	3 068 000	1 350 000	0	1 350 000
RECETTES FINANCIERES	3 952 211	3 694 601	3 664 909	40 000	3 704 909
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 423 934	1 130 600	1 149 706	0	1 149 706
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 526 733	2 513 901	2 513 901	0	2 513 901
165 CAUTIONS RECUES	1 544	0	1 302	0	1 302
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	40 100	0	40 000	40 000
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	10 000	0	0	0
Total des recettes réelles	7 854 217	7 095 947	5 125 767	290 400	5 416 167

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **5,4M€** au CA 2016.

4 types de recettes permettent de financer les investissements de l'exercice :

- **les subventions d'équipement** : un total de 110 k€ a été perçu de la part de la Métropole de Lyon (Contrat Pluriannuel, Projet Nature), État (DRAC pour le B 612 et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour les aménagements des poste de travail). De plus, 250k€, correspondant à des recettes notifiées mais non encore perçues, ont été inscrits en restes à réaliser pour 2016 (participation pour la chaudière de l'église et solde du Contrat Pluriannuel).
- **les emprunts** : comme en dépenses, le chapitre 16 comprend à la fois les emprunts classiques auxquels la Ville a recours pour financer les opérations structurantes d'investissement et les écritures liées aux emprunts revolving. Ainsi, l'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1 M€ au cours de l'exercice 2016. Le solde des réalisations quant à lui correspond à la mobilisation des emprunts revolving (350K€).
- **les dotations** regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (1,13 M€) et la Taxe Locale d'Équipement (18 K€).
- **l'excédent capitalisé** : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,51 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.
- **les cessions immobilières** : au cours de l'année 2016 la commune n' a procédé à aucune acquisition ni aucune cession immobilière.

En conclusion, la Ville avait encore fait le choix pour son budget 2016 de maintenir la stabilité de ses taux de fiscalité et de poursuivre une politique d'investissement dynamique. Malgré un contexte national toujours difficile, marqué notamment par la baisse des dotations de l'État (DGF), le pari a été tenu grâce notamment aux efforts soutenus de chacun pour maîtriser les coûts et porter les projets budgétés.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif 2016;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 681 551,79€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 2 139 233,20 € (qui intègre au titre des reports 1 649 157,71€ de dépenses et 290 400 € de recettes ainsi que les reports en section d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de dépenses 233 642,9€);
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 665 143,64€ (563 757,73 € au titre de la section de fonctionnement et 101 385,91 € au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports en dépenses de l'exercice pour un montant de 68 668€ et en recettes de l'exercice n-1 pour un montant de 18 251,99€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.